

Titre du projet :

Projet de centrale de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy Ltd

Présenté par :

Claude Grégoire, ingénieur et président de Co.E.U.R.(Comité Écologique d'Urgence Rurale de Bécancour)

Co.E.U.R. est une organisme à but non-lucratif en existence depuis 1991 (Matricule/NEQ : 1143264712). Ses activités visent la sauvegarde de la qualité de l'environnement dans la Ville de Bécancour

Intérêts porté au projet : *Sociologiques, économiques et environnementaux*

Préoccupations liées au projet :

1) *Respect de l'opinion publique face à l'environnement et manque de transparence*

Lors des audiences publiques tenues le 18 novembre 2003 à Bécancour le promoteur s'est présenté comme étant une entreprise privée qui exerce au Québec depuis plus de 40 ans et ayant des investissements dans la province de l'ordre de 400 millions de dollars.

TransCanada exerce des activités au Québec depuis plus de 40 ans. Ses investissements dans la province s'élèvent à 400 millions de dollars. À l'échelle nord-américaine, TransCanada participe activement au secteur de l'électricité depuis plus de 15 ans, et sa capacité de production est passée de 90 mégawatts en 1990 à plus de 4 700 mégawatts en 2003 incluant les projets en développement.

*Employés 2 400
Total des actifs 19,9 milliards \$
Bénéfice d'exploitation 2,2 milliards \$
Bénéfice net 747 millions \$
Bénéfice net par action 1,56 \$*

C'est une compagnie qui s'affiche à la bourse, ce qui fait que son bénéfice net annuel est très important pour la valeur des ses actions. Lors de la séance du 18 novembre une question a été posée pour savoir s'il existait une clause de pénalité dans le contrat liant TransCanada Energy et Hydro-Québec Distribution en cas de non réalisation du projet par le promoteur. Le promoteur à répondu que :

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

Ce que je voudrais d'abord demander aux représentants de TransCanada Energy, c'est de confirmer que dans l'entente qui les lie à Hydro-Québec Distribution pour l'approvisionnement en électricité résultant de la centrale, est-ce que vous pouvez confirmer que si le projet est retardé ou si, pour une raison ou une autre, il ne pouvait pas obtenir l'autorisation environnementale requise ou d'autres autorisations, que TransCanada Energy a assumé le risque par le contrat de dédommager Hydro-Québec Distribution pour ce qui lui en coûterait si elle devait s'approvisionner ailleurs dans les délais requis?

Je fais référence, et peut-être que c'est un document que vous pourriez peut-être déposer, à l'entente au contrat entre H-Q Distribution et TransCanada Energy aux articles 31, 34 et 37.1

PAR M. FINN GREFLUND:

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

Madame la Présidente, TransCanada a effectivement des obligations envers Hydro-Québec. Et TransCanada donc supporte les risques de retard.

Sachant que le promoteur s'est engagé à livrer 507 MW sur 20 ans avec un facteur de disponibilité de 94% cela représente plus de 4,2TW-hre par année. Au coût de 6.1¢/ du kWh pour la première année cela correspond à environ 251 millions de dollars pour une année de retard. Même pour une compagnie qui a un chiffre d'affaire annuel de 2,2 milliard de dollars, le risque monétaire est important, à moins qu'elle savait au départ qu'il n'y avait pas de risques quant à l'approbation du projet ou qu'il existe une solution de remplacement connue moins coûteuse que son projet.

Le promoteur a lui-même présenté une demande publique au BAPE pour accélérer le processus, après que ce même bureau ait refusé le projet de Hydro-Québec Production de la centrale du Suroît en raison des impacts environnementaux. (*Les émanations qui seront produites par le projet de Bécancour sont du même ordre de grandeur que celle produites par la centrale du Suroît.*) L'attitude de Hydro-Québec et de TransCanada dans ce dossier donne l'impression que l'opinion ou les considérations du milieu ont peu d'importance face à leur projet. On parle ici d'ajouter 1 500 tonnes de gaz à effet de serre ce qui représente un pourcentage significatif des émanations au niveau de la province et qui cadre très mal dans le contexte actuel mondial. Ce n'est pas en cherchant à remplir les marges d'émanations permises par l'accord de Kyoto que l'on va faire progresser la réduction de ces gaz et convaincre nos voisins du sud de l'urgence de la situation.

La démarche d'une société d'état d'imposer des pénalités contractuelles très importantes qui inclue des processus d'autorisations gouvernementales enlève toute crédibilité à ces processus. Les sommes investies par un promoteur pour pouvoir qualifier son projet sont un incitatif suffisamment important sans qu'il soit nécessaire d'en rajouter.

- Quelle est la nature de la clause de pénalité imposée à TransCanada?
- Qui doit supporter le risque d'un refus gouvernemental pour les projets à impact écologiques, le demandeur ou le promoteur?

- Est-ce que le promoteur a reçu une assurance de l'approbation du projet avant même le début des audiences publiques ou pour l'obtention d'autres autorisations gouvernementales?

2) *Augmentation des gaz à effet de serre*

Sur le schéma du cycle thermique présenté par TransCanada Rapport principal Volume 1 figure 3, on peut voir que la vapeur produite pour le parc industriel ne représente que 10% de l'énergie produite à partir du gaz naturel. Il n'y a que 17 % de l'énergie des gaz d'échappement des turbines à gaz qui est transformée en électricité sur le total de 47% disponible sous forme vapeur à la sortie des chaudières de récupération. Cela signifie que les turbines à gaz qui seront installées pourraient produire suffisamment de vapeur pour alimenter presque cinq consommateurs comme le Parc de Bécancour. Donc le projet qu'on nous présente est un projet de cycle combiné pour 79% de la production avec 21% de cogénération. Il est évident que ce projet n'a pas été pensé pour réduire au maximum les gaz à effet de serre car il est cinq fois trop important par rapport aux besoins thermiques du parc de Bécancour. De plus, comme il a été dit par le promoteur lors des audiences, il ne sera pas possible d'alimenter d'autres clients industriels avec la configuration qui été choisie par le promoteur. Comme le parc industriel est toujours en phase de développement et qu'il peut facilement accueillir d'autres industries importantes comme Pioneer, cela implique qu'il y aura sûrement une augmentation significative de la production de gaz à effet de serre au niveau régional dans les prochaines années.

Il n'y a pas de grandes différences entre le projet qui est proposé pour le promoteur et celui proposé par Hydro-Québec près de Beauharnois à part le fait que projet du Suroît est un peu plus important que celui de TransCanada. La société d'état cherche à obtenir des MW peu importe le contexte social et sans regarder les besoins du milieu. Il existe plusieurs possibilités de faire de la co-génération au Québec et Hydro-Québec pourrait s'associer aux industries pour réduire les émanations atmosphériques et répondre à ses besoins d'énergie. Même dans le cas du parc de Bécancour, Hydro-Québec, qui exploite depuis plusieurs années deux centrales thermiques situées aux limites du parc industriel, n'a jamais offert aux industries de s'associer dans le but d'aider à réduire les émanations globales au niveau de la région.

3) *Rentabilité à court terme au détriment de l'environnement à long terme.*

Le promoteur a clairement annoncé le 18 novembre qu'Hydro-Québec s'était engagé à acheter l'ensemble de la production soit 507MW de TransCanada pour les vingt prochaines années à un coût initial de 6,1¢ le kWh, coût qui peut varier en fonction du taux de change, du prix du gaz naturel et de son transport.

PAR M. FINN GREFLUND: (18 novembre)

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

Il n'y a pas de fournisseur identifié pour l'instant. Le gaz sera acheté sur le marché libre et à un prix qui est basé sur le prix à Dawn qui est une ville en Ontario qui est le centre de référence pour les prix du gaz.

On sait que le coût de 6,1¢ le kWh de ce projet est presque le double du coût de production de Hydro-Québec. On doute cependant qu'il reste à ce niveau très longtemps car actuellement tous les indices laissent présager des hausses importantes du coût de ce combustible. Les journaux annoncent depuis le début de l'été que les Etats-Unis font face à une crise du gaz naturel et le président de la Réserve fédérale Alan Greenspan annonçait à la Chambre des représentants au mois de juin des hausses importantes de coûts, dues à la baisse des stocks dont les volumes sont inférieurs de 39% à ceux de 2002. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique publiait sur son site Internet une étude sur les coûts d'approvisionnement en gaz au Canada dont la conclusion est que le coût du gaz devrait doubler au Canada d'ici 2020.

**Le gaz naturel au Canada - Potentiel d'approvisionnement et coût,
par : Paul Mortensen, Matthew Foss, Brian Bowers, Peter Miles**

L'analyse conclut cependant à la probabilité que ces niveaux de production ne seront possibles qu'à des coûts d'approvisionnement de plus en plus élevés (figure 3). Comparativement à son niveau d'environ 2,50 \$/10³ pi³ en 2002, les coûts d'approvisionnement du gaz canadien - en dollars canadiens de 2001 - seront vraisemblablement à au moins 4,00 \$ d'ici 2020. Les coûts d'approvisionnement associés au point médian des prévisions sont d'environ 5,00 \$/10³ pi³ d'ici 2020. Cette fourchette de coûts semble généralement corroborer les prévisions de prix établies par d'autres organismes.

À son tour, cette situation signifie que le prix du gaz nord américain devrait continuer sa tendance à la hausse comparativement à sa moyenne annuelle en 2002. Toutefois, on se demande si les prix observés dans les premiers mois de 2003 (qui ont fluctué entre 5,42 \$/10³ pi³ à 13,64 \$/10³ pi³ - en dollars canadiens - à l'AECCO, le principal carrefour pour le bassin de l'Ouest canadien) peuvent se maintenir à long terme.

Hydro-Québec a toujours montré peu d'intérêt pour les sources d'énergie renouvelable et elle a axé son développement principalement sur les ressources hydrauliques, ce qui est normal étant donné le contexte géographique de la province. Les annonces de développement de centrales thermiques ont été faites dans le but de pallier à un manque d'énergie projeté d'ici 2010 jusqu'à ce que d'autres projets hydrauliques puissent prendre la relève. Hydro-Québec a toujours été réticente à approcher d'autres sources d'énergies renouvelables tel que l'énergie éolienne, même si ces projets sont généralement bien perçus par la population. M. Caillé a déclaré à plusieurs reprises qu'il trouvait le coût de cette énergie trop élevé. Cependant, il est fort probable que d'ici quelques années le coût d'exploitation des centrales au gaz soit plus élevé que celui de l'énergie éolienne et plusieurs pays en Europe et même les Etats-Unis ont débuté ou annoncé des projets de centrales éoliennes très importants. Des compagnies pétrolières au Texas laissent entendre que le prix du kW éolien va concurrencer le coût des centrales thermiques d'ici la fin de la décennie.

THE CHRISTIAN SCIENCE MONITOR (extraits)
Boston
Salon
New York Times

A part l'OPEP et les compagnies pétrolières, personne n'aime vraiment l'énergie chère. Mais l'envolée récente des prix du pétrole comporte au moins un bon côté : l'énergie renouvelable n'a jamais autant séduit. De fait, selon des producteurs d'électricité du Texas, un système d'énergie "verte" - les turbines éoliennes - est maintenant moins cher à installer et à exploiter que les centrales électriques classiques. Avec le soutien des producteurs, des utilisateurs et des autorités de tutelle, l'énergie respectueuse de l'environnement pourrait se tailler une place au soleil aux Etats-Unis d'ici une dizaine d'années.

Courrier International
22/02/2001, Numéro 538

Il faut se rappeler aussi que les coûts d'exploitation d'une centrale au gaz sont à plus de 90% liés au coût d'acquisition du gaz et que cela représente une fuite importante de capitaux hors Québec. Si Hydro-Québec, qui possède 41% des actions de Noverco voit une source de profit dans la consommation de gaz au Québec, pour la balance commerciale de la province cela représente principalement une importation de combustible en provenance de l'ouest canadien. Si on doit augmenter la facture d'électricité des québécois pour réaliser ces projets nous considérons qu'il est préférable d'investir dans des ressources locales et durables car il vente au Québec. Un pays comme l'Allemagne a déjà implanté pour plus de 12,000 MW d'éoliennes, et un réseau comme celui d'Hydro Québec peut facilement en installer plus de 1000MW.

4) *Mesure des émissions atmosphériques du Parc de Bécancour*

Lorsqu'il a été question de la qualité de l'air dans le parc industriel, le ministère Ministère de l'environnement nous a informé qu'il y avait eu pendant deux ans 4 stations à Bécancour et qu'il avait été décidé de n'en garder qu'une seule près de l'aréna de Bécancour.

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc au plan des émissions atmosphériques, est-ce qu'il y a des paramètres qui pourraient causer problème, qui vous semblent importants à suivre en ce qui a trait à la qualité de l'atmosphère, l'air ambiant? L'air ambiant, c'est justement non seulement l'air des émissions atmosphériques comme telles aux cheminées, mais ce qu'on reçoit comme qualité d'air dans le parc industriel.

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

Je vais vous répondre. En 95, on a fait une étude, on avait évalué tous les paramètres qui pourraient être retenus. Il y a eu pendant deux (2) ans, on avait retenu quatre (4) stations à Bécancour pour évaluer les paramètres qui avaient été retenus juste par les recherches bibliographiques, et qu'est-ce qui a été retenu pendant deux (2) ans où qu'on a vraiment fait des études, c'est les COV, les BPC, il y avait l'ozone, le dioxyde de soufre, l'oxyde d'azote, le monoxyde de carbone. Et suite à cette étude-là après deux (2) ans, il a été convenu qu'on gardait une station qui était celle qui était la plus représentative pour le parc de Bécancour, c'est celle qui est située en face de l'aréna de la ville de Bécancour, et on a

retenu, suite à ça, les paramètres qui étaient les plus significatifs au cours de ces deux (2) études-là.

Je peux vous les nommer si vous les voulez?

Les industries du Parc industriel possèdent des cheminées très hautes et les émissions atmosphériques sont transportées par les vents. Selon les cartes éoliennes fournies par Hydro-Québec pour informer la population sur les risques d'un incident à la centrale nucléaire et celle de TransCanada pour expliquer les risques de frimas, on observe que les vents dominants sont majoritairement en provenance de l'ouest. Alors comment peut-on affirmer que la station de mesure située à l'ouest du Parc industriel est la plus représentative pour mesurer les émissions atmosphériques ? Où étaient situées les autres stations pour permettre une telle affirmation ? De plus lorsque l'on circule sur l'autoroute 30 en face du Parc de Bécancour on peut facilement constater que les panaches de fumées émises par les différentes industries du Parc passent nettement au dessus de toutes les installations situées à moins de deux kilomètres du Parc. A quelle hauteur est située la station de mesure près de l'aréna ?

Ce projet est-il acceptable dans le milieu :

Pour ce projet nous considérons que le milieu c'est l'ensemble de la province de Québec. Comme nous l'avons énoncé précédemment l'addition d'une source aussi importante d'émission de gaz à effet de serre n'est pas justifiée dans le contexte énergétique actuel de la province. Nous considérons que Hydro-Québec n'a pas démontré qu'elle avait épuisé toutes les possibilités d'obtenir cette énergie à partir de sources d'énergie renouvelables ou pouvait simplement compenser l'augmentation de la demande en investissant dans les économies d'énergie. Donc ce projet devrait être rejeté sous sa forme actuelle.

Option qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu :

Si les industries du parc industriel ont absolument besoin que l'on subventionne leur consommation d'énergie pour la production de vapeur, le projet de TransCanada devrait être limité à 20% de sa capacité de production, ce qui en ferait par le fait même un réel projet de cogénération. De plus, avant d'ajouter une nouvelle centrale dans le parc de Bécancour, il faudrait que l'on démontre que les centrales actuelles localisées à Bécancour, qu'Hydro-Québec charge à même ses tarifs aux consommateurs québécois, ne peuvent répondre aux besoins de usines actuelles.

Éléments du projet qui devraient être modifiés :

Réduire les dimensions de la centrale de TransCanada aux dimensions réelles des besoins des usines du Parc de Bécancour.

Changer le centre de production de vapeur soit en utilisant la centrale de Gentilly 2 ou la centrale de Bécancour situé à côté du parc industriel.

Revoir la possibilité de fournir l'énergie demandée par Hydro-Québec à partir de sources d'énergie renouvelables ou en favorisant des projets d'économie d'énergie